

Projet régional PROTECT : « Protection aux migrants vulnérables » TUNISIE

Financé par : Royaume des Pays Bas

Exécuté par : OIM, l'Organisme des Nations Unies chargé des migrations

Couverture géographique : Tunisie

Période : 12 mois (Décembre 2017 – Novembre 2018)

Contexte

De par sa situation géographique et le contexte actuel dans la région d'Afrique du Nord, la Tunisie, traditionnellement un pays essentiellement d'émigration, est devenu aussi un pays de transit et de destination des migrants vers l'Europe, à travers la route centrale méditerranéenne.

L'instabilité en Libye qui dure malheureusement depuis plusieurs années a un impact considérable sur le contexte migratoire de la région et notamment en Tunisie. Ainsi, de nombreux migrants qui arrivent sur le territoire tunisien par voie terrestre fuyant la Libye pour trouver de l'aide en Tunisie, ou suite à des opérations de sauvetage en mer, sont des personnes extrêmement vulnérables, parmi elles, on identifie régulièrement des victimes de la traite des personnes aux fins de travail forcé ou de prostitution forcée ou encore des enfants migrants non-accompagnés, ou des cas qui nécessitent une assistance médicale et psychosociale.

Dans ce contexte de flux migratoires mixtes et complexes, l'OIM a constaté une augmentation du nombre de migrants vulnérables ayant des besoins sociaux et humanitaires. En Tunisie, de nombreux migrants se retrouvent bloqués notamment pour des raisons socioéconomiques, ou administratives, ou bien parce qu'ils manquent de moyens financiers pour retourner dans leur pays d'origine. Ces situations sont aggravées par les possibilités très limitées d'intégration durable des migrants dans le pays.

La majorité des migrants assistés par l'OIM en Tunisie se trouvent dans les régions de Sfax, de Médenine ou du Grand Tunis. En 2017, l'OIM a fourni une aide à plus de 1200 migrants de 28 nationalités différentes. Parmi les services disponibles au sein de l'OIM se trouvent : l'aide sociale, médicale, juridique, administrative, le conseil et l'information, ainsi que l'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR).

En 2017, l'OIM en Tunisie a assisté 567 migrants de différentes nationalités, principalement de l'Afrique de l'Ouest, à rentrer volontairement dans leur pays d'origine, dans le cadre de ses Programmes AVRR.

Dans ce contexte, l'OIM met en œuvre le projet régional « Protection des migrants vulnérables » (PROTECT) dans trois pays : la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte. Pour la composante tunisienne, le projet PROTECT vise d'une part à la réduction de la vulnérabilité des migrants vulnérables et en détresse en Tunisie ; ainsi que de renforcer les mécanismes et services nationaux de protection des migrants, y compris l'aide au retour volontaire et à la réintégration dans leur pays d'origine.

Objectifs généraux du projet régional PROTECT

L'objectif général du projet régional PROTECT est de réduire la vulnérabilité des migrants en Tunisie, en Algérie et en Égypte, et de répondre à leurs besoins, en mettant à leur disposition des services et des mécanismes nationaux de protection.

En Tunisie, le projet PROTECT focalise ses actions sur les régions du Grand Tunis, Sfax et Médenine, là où la présence des migrants vulnérables est la plus importante.

En collaboration avec des partenaires gouvernementaux, non-gouvernementaux et les agences partenaires des Nations Unies, l'OIM vise à :

Renforcer, rénover et équiper les centres d'hébergement d'urgence pour les migrants vulnérables et en détresse dans le Grand Tunis et au Sud de la Tunisie ;

Apporter un soutien technique et renforcer les capacités des autorités tunisiennes compétentes dans la protection des migrants vulnérables, y compris l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, chargée de la coordination en matière de protection des victimes de la traite en Tunisie ;

Faciliter le retour volontaire des migrants en détresse vers leur pays d'origine, et octroyer une aide à la réintégration pour les cas les plus vulnérables, y compris les enfants migrants non-accompagnés et les victimes de la traite des personnes.





Activités du projet PROTECT en Tunisie

En collaboration avec ses partenaires nationaux, l'OIM a identifié des centres d'hébergement d'urgence pour les migrants à Tunis et Médenine, tout en s'assurant que la capacité d'accueil est appropriée pour assister un nombre défini des migrants, ainsi que s'assurer du respect des sensibilités liées au genre.

A travers le Projet PROTECT, l'OIM soutiendra également l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes dans l'équipement de ses locaux y compris de la mise en place d'un Numéro Vert.

Les mécanismes locaux de référencement et de protection seront renforcés pour que les migrants les plus vulnérables et en détresse puissent bénéficier d'une assistance alimentaire et non-alimentaire adaptée à leurs besoins, ainsi que d'une assistance médicale le cas échéant.

Des sessions de sensibilisation et formation auprès des organisations de la société civile et des communautés de migrants seront organisées, afin de promouvoir et informer les migrants sur les services de protection disponibles en Tunisie, ainsi que pour identifier les migrants les plus vulnérables et notamment les enfants migrants non-accompagnés et les victimes de la traite des personnes.

Pour la composante d'assistance au retour volontaire vers leur pays d'origine (AVRR), l'OIM offre une aide pour ceux qui aspirent à rentrer dans leur pays d'origine. L'OIM met ainsi à disposition des migrants des services d'information et de conseil sur le retour volontaire, aide à obtenir un document de voyage pour ceux qui n'en ont pas auprès des leurs ambassades et consulats, facilite le voyage jusqu'à la destination finale et offre une assistance médicale et une aide à la réintégration pour les plus vulnérables.

Le projet PROTECT permet le renforcement des capacités auprès des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en Tunisie dans la provision de services de protection des migrants, en améliorant les mécanismes nationaux de protection existants. Des formations au profit de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et des acteurs-clé dans le domaine de l'assistance aux personnes victimes de la traite des personnes, seront organisées sur les standards internationaux sur la protection des migrants vulnérables et des victimes de la traite ainsi que les techniques d'identification des victimes.

Assistance technique de l'OIM en matière de protection des migrants et de lutte contre la traite

L'OIM met en œuvre différents projets de protection des migrants, de lutte contre la traite des personnes et de soutien technique en matière de gestion des flux migratoires mixtes dans la région MENA et en particulier en Tunisie. Depuis 2001, l'OIM soutient la Tunisie en apportant son appui technique aux partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux dans l'établissement de mécanismes interinstitutionnels durables visant à protéger et assister les migrants en conditions de vulnérabilité, sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité, dans le respect de leurs droits et des standards internationaux.

Depuis 2011, l'OIM fournit un appui au gouvernement tunisien dans l'adoption d'une législation adaptée contre la traite des personnes qui a vu le jour le 3 Aout 2016 (Loi Organique 61-2016). Par ailleurs, et depuis sa création en Février 2017, l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes reçoit du soutien technique de la part de l'OIM dans l'élaboration de politiques publiques sur les 4P contre la traite, y compris des activités de formation et le renforcement des services et des mécanismes d'assistance pour les victimes de la traite. Dans le cadre du projet PROTECT, un regard spécial sur les bonnes pratiques du Royaume des Pays Bas dans la lutte contre la traite des personnes est envisagé.



Ce Projet soutient la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) 3, 5, 10 et 17



Royaume des Pays-Bas

Ce Projet est financé par le Royaume des Pays Bas, à travers le Ministère des Affaires Etrangères